

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 20 juin 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Thierry Goux, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard.

Procuration : Clarisse Fougeray à Laurence Adam, Olivier Davy à Julia Quellien, Sonia Madelaine à Thierry Goux

Excusés : Clarisse Fougeray, Olivier Davy, Sonia Madelaine, Nicolas Gilles

Absents :

Secrétaire de séance : Fabien Lehalle

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 18 avril et du 22 mai
2. Rapport triennal d'artificialisation des sols
3. Antenne relais téléphonique
4. Toiture église de Bully
5. Devis porte salle des Ammonites

Questions et informations diverses :

- Course cycliste
- Bureau de vote des élections législatives
- Fête de la musique

1- Approbation du compte rendu du conseil du 18 avril et du 22 mai

Le conseil municipal approuve, le compte-rendu du conseil municipal du 18 avril 2024.

Le conseil municipal approuve, le compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2024.

2 – Rapport triennal d'artificialisation des sols

Délibération 49/2024

Franck Robillard présente aux membres du conseil municipal, la rapport triennal exposant la surface consommée par l'urbanisation entre 2011 et 2020 dans la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan présenté par l'Aucame à savoir 7 hectares sur la période soit une moyenne de 0,7 hectare par an.

3 – Antenne relais téléphonique

Suite à l'accord de principe voté lors du dernier conseil municipal, concernant l'implantation d'une deuxième antenne relais, Franck Robillard rapporte au conseil qu'après avoir repris contact avec Mme Barande de l'entreprise Axians, il attend un retour sur le montant du loyer proposé à hauteur de 4 000€ par an.

Il précise que, en parallèle, Mme Barande est entrée en contact avec plusieurs particuliers. L'emplacement évoqué lors du dernier conseil municipal resterait le plus favorable et pertinent.

4 – Toiture église de Bully

Thierry Goux informe le conseil municipal que l'intervention de l'entreprise Moisson couverture concernant les travaux de bâchage de l'église de Bully est en cours. Après avoir découvert les tuiles existantes, il s'avère que les dégradations sur la charpente sont plus importantes que prévues. Il présente donc un devis complémentaire dans la mesure où l'état de la charpente originelle ne permettait pas de fixer la bâche. Il a donc fallu renforcer la charpente à l'aide de chevrons. Ce devis s'élève à 2 271.50€ HT. Ces chevrons devraient pouvoir être réutilisés pour les travaux définitifs de la charpente.

5- Devis porte des Ammonites

Délibération 50/2024

Thierry Goux revient sur la décision votée au conseil dernier de réaliser d'autres devis concernant le changement d'une des portes, côté rue de la salle des Ammonites.

Il présente le devis de l'entreprise Jerome Grojo qui s'élève à 5 367.92€ HT et propose 2 butés magnétiques supplémentaires par rapport au devis de l'entreprise Logikinov.

Il rappelle le devis de l'entreprise Logikinov qui s'élève à 5 814.25 € HT.

Thierry Goux demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de Jerome Grojo, à hauteur de 5 367.92€ HT pour le remplacement de la porte fenêtre de la salle des Ammonites.

Questions et informations diverses

Délibération 51/2024

- Téléréleve : Franck Robillard rend compte d'un rendez-vous avec la Saur lui présentant le déploiement de la téléréleve. Il s'agit de la pose d'un concentrateur (antenne) sur un bâtiment communal le plus haut (médiathèque ou église).

Avantage : détection des fuites instantanée

Suivi à j-1 de sa consommation

Plus de contrainte liée à la relève manuel

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent unanimement l'installation de ce concentrateur et propose une installation sur l'église

- Franck Robillard informe qu'il a été sollicité par un habitant pour recevoir une course cycliste le 22 septembre. Départ et arrivé entre le bar et la boulangerie. Le parcours passerait alors par Bully, Vieux pour revenir rue Henri Rosel. La circulation sera ainsi perturbée pour les habitants de la route de Bully, Les Tilleuls, Bully, les Tourelles et la rue Henri Rosel dans la mesure où seule la circulation dans le sens de la course sera autorisée. Les organisateurs attendent entre 100 et 150 coureurs.
- Franck Robillard évoque la tenue du bureau de vote pour les élections législatives Il propose un citykomi pour informer la population et recenser les volontaires.
- Julia Quellien présente les grandes lignes de l'organisation de la Fête de la musique. L'installation démarrera à 13h30.
- Julia Quellien souligne l'installation des arceaux vélo par la CCVOO. Un abri vélo est encore attendu près de l'entrée du gymnase
- Julia rapporte la réunion avec le Sivom par rapport aux interventions de l'école à la médiathèque et l'organisation de la rentrée prochaine

Délibération 52/2024

- Franck Robillard revient sur la délibération sur l'emprunt concernant la préemption. La délibération prise en mai ne précisait pas la périodicité des échéances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, un emprunt à échéance trimestriel.
- Fabien Lehalle, expose que la poignée de la porte d'entrée du gymnase est décrochée.

Séance levée à 22h40